



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Emilie Leveau
Mail : e.leveau@inao.gouv.fr
Tél 02 40 35 82 32

Nos réf. : EL/CB

Objet : **PLUi CC Pays de l'Aigle (61)**

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Pays de l'Aigle

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

Nantes, le 31 janvier 2024

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 octobre dernier, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, le projet de PLUi de la Communauté de communes Pays de l'Aigle, arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2023.

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des appellations présentes sur les communes ainsi que les opérateurs identifiés.

L'étude attentive du dossier présenté amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Ce projet arrêté de PLUi tient bien compte des orientations nationales de la Loi Climat et Résilience et son obligation de réduction de consommation des espaces agricoles et naturels. Il prévoit un aménagement et un développement resserrés pour l'essentiel sur les espaces déjà urbanisés, notamment les pôles structurants.

La place de l'agriculture, ainsi que son rôle sur le territoire, sont largement mis en avant, tant sur l'économie que les paysages ou l'environnement.

Ce projet n'impacte pas les exploitations habilitées pour des productions sous signes de qualité présentes sur le territoire intercommunal.

Après vérification et analyse du dossier, l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les signes de qualité concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation
La Déléguée Territoriale,

Laurence GUILLARD